

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

66

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MODDE - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE

**Membres excusés** : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

**Membres absents** : Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### **Festival Kultur'Mix 2013 - 4ème édition - Organisation - Convention-type d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et les associations**

Monsieur Granguillaume, au nom des commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a affirmé sa volonté de promouvoir les initiatives des jeunes, en proposant l'organisation d'un événement mensuel en soirée sur le territoire dijonnais. Le festival Kultur'Mix a ainsi été créé en 2009 et la 1ère édition s'est tenue en 2010. Il est organisé pour les jeunes et par les jeunes et a pour objectifs :

- de faire une place aux jeunes dans la cité, faire connaître et reconnaître leur capacité d'initiative et favoriser des rencontres/échanges à l'occasion de moments festifs,
- d'encourager l'expression des jeunes en leur permettant d'organiser un événement avec le soutien et l'accompagnement de professionnels associatifs, institutionnels et de la Ville,

- de mobiliser les jeunes sur des enjeux de mixité, d'intégration, de solidarité, de civisme, de comportement éco-citoyen, de développement durable, de citoyenneté européenne et de mobilité nationale et internationale.

Pluridisciplinaire, l'événement peut être de nature artistique, sportive, technique et/ou scientifique : spectacle vivant (théâtre, musique, danse), arts graphiques (peinture, graff, etc.), culture, sport, mémoire et histoire de la cité, photographie, NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), audiovisuel, jeux en réseau, protection de l'environnement et développement durable, solidarité locale et internationale. A cette occasion des actions de prévention (santé, lutte contre les addictions, prévention routière, etc.) peuvent être développées.

Quelle que soit sa spécificité, le projet doit s'efforcer de favoriser une mixité sociale et culturelle, en provoquant une rencontre festive entre des jeunes différents par leurs origines, leurs parcours, leurs institutions de référence.

Depuis 2012, le festival Kultur'Mix a intégré une dimension européenne, la Ville ayant été sélectionnée pour son projet « Jeunesse Dijon Europe » dans le cadre du programme européen « Jeunesse en action ».

Kultur'Mix se déroule chaque premier vendredi du mois et a lieu de janvier à décembre.

À titre exceptionnel, un événement peut être programmé en journée un samedi, à la condition qu'une action de lancement ait lieu la veille au soir.

Pour chaque édition, dix soirées seront programmées sur un rythme mensuel (dont une soirée de lancement et une soirée de clôture du festival organisées par la Ville).

Chaque projet implique un groupe de partenaires locaux, associatifs et institutionnels :

- une association porteuse du projet,
- la direction de l'animation des quartiers de la Ville,
- une structure de quartier d'animation socio-culturelle (Accueil jeunes, Maison de quartier, MJC/Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Multimédia, Centre social),
- le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne,
- une structure d'accueil de l'événement.

Dans la mesure du possible, un professionnel référent et reconnu dans la discipline choisie, sera sollicité pour parrainer l'événement.

Pour la mise en place de ces partenariats, le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement de la direction de l'animation des quartiers de la Ville.

Selon la nature de l'action, d'autres partenaires privés et publics peuvent être sollicités par l'association porteuse (soutien et/ou financement du projet) sous réserve que l'activité de ces partenaires soit en accord avec les valeurs du festival.

Quelle que soit la nature de son projet, l'association s'engage à l'inscrire, de sa conception à sa réalisation, dans le respect des principes de développement durable.

Un appel à projet sollicitant les associations potentiellement intéressées est lancé chaque année.

Il convient de préciser les conditions et les modalités du soutien de la Ville aux associations qui seront retenues pour organiser les différentes soirées de Kultur'Mix. Une convention-type d'objectifs et de moyens, annexée au rapport, est donc proposée, dans le but de favoriser la mise en œuvre du projet par ces associations.

La convention-type, signée avec chaque association retenue, valide la contrepartie financière de ces engagements, à savoir le versement d'une subvention de la Ville en fonction du projet et d'un montant maximum de 5 000 €. Cette subvention est réglée en deux versements, le premier de 3 500 € avant l'événement et le second de 1 500 € après réalisation et à réception du bilan de la manifestation.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la pérennisation de l'organisation du festival Kultur'Mix, en 2013, dans les conditions proposées ;

2 - décider de définir, par convention, les relations entre la Ville et les associations qui seront retenues ;

3 - approuver le projet de convention-type à conclure entre les parties, annexé au rapport ;

4 - m'autoriser à signer les conventions particulières ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

|RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE|